

1- Textes importants

- ◆ Loi de programmation n° 2005-32 du 18 janvier 2005 pour la Cohésion sociale.
- ◆ Décret n° 2005 907 relatif aux groupements d'intérêt public.
- ◆ Décret n°: 2005 637 relatif aux caisses des écoles.
- ◆ Décret n° 2005 909 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative.
- ◆ Circulaires du 13 juin 2005 et du 14 février 2006.
- ◆ Circulaire du 11 décembre 2006 ; définition et mise en œuvre du volet éducatif des Cucs.
- ◆ Encart à la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école; mise en œuvre des dispositifs de réussite éducative, décret n° 2005-1178 du 13-9-2005.

2- Objectifs et bénéficiaires

Le programme de réussite éducative contribue depuis sa mise en place à créer les conditions de « la réussite pour tous ». Il a pour objectif de proposer aux enfants et à leurs familles, une intervention éducative, culturelle, sociale et sanitaire en dehors du temps scolaire. Il est destiné aux enfants dès les premières années de l'école maternelle, et ce jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. Il offre un accompagnement global à ceux chez qui les professionnels de l'éducation, notamment, ont détecté des signes de fragilité.

3- Méthodes/ moyens d'action/ outils/acteurs/ financement

Chaque projet local de réussite éducative est mis en œuvre par une structure juridique dédiée (caisse des écoles, GIP, EPLE, CCAS) chargée du pilotage et de la gestion des crédits alloués au dispositif. Chaque projet doit faire l'objet d'une convention locale entre le Préfet de département, délégué de l'Acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), et la structure juridique porteuse.

Au niveau national, ce programme est financé par l'Acsé, qui en assure l'animation, le suivi et l'évaluation.

Les crédits réussite éducative permettent de mettre en place et de financer des projets locaux intégrant prioritairement une (ou des) équipe(s) pluridisciplinaire(s) de soutien à des enfants, préalablement repérés en difficulté. Ces équipes réunissent des professionnels divers : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, intervenants sportifs et culturels...

Dans un projet local, des actions collectives innovantes, en lien avec le public visé, peuvent être aussi proposées en matière de santé, de parentalité comme les liens parents enfants école, d'épanouissement personnel de l'enfant et d'apprentissage des règles de vie en commun... De plus, les actions de soutien à la scolarité devront être en concordance et en complément avec la circulaire Education Nationale n°2007-115 du 13 juillet 2007 relative à l'accompagnement éducatif.

En outre, les internats de réussite éducative permettent à des jeunes scolarisés, qui connaissent des difficultés compromettant leurs chances de réussite (situation familiale tendue, conditions de logement difficiles...) de poursuivre leur scolarité dans de meilleures conditions. Cette action permet de développer, dans le cadre d'établissements existants, ou nouveaux, des projets éducatifs personnalisés, hors temps scolaires. Les financements de la réussite éducative viennent en compléments des fonds sociaux et du droit commun. En liaison avec les partenaires institutionnels, il est possible entre autre de financer les surcoûts liés à l'hébergement loin du domicile familial, une part de l'ingénierie (postes du coordonnateur, d'animateurs...) Ces internats labellisés doivent fonctionner quant à leur recrutement en liaison étroite avec les projets locaux et les équipes pluridisciplinaires de soutien en place.

Dans tous les cas, les parents doivent être partie prenante des mesures prises en faveur de leurs enfants. Il est important, notamment, que des protocoles de travail et d'accords parentaux soient élaborés et signés.

4- Pour en savoir plus

<http://www.lacse.fr>; <http://www.ville.gouv.fr/pdf/actualite/reussite-educative.pdf>

Mettre en œuvre un projet de réussite éducative, les Editions de la DIV, collection *Repères*, juin 2007.

Site de l'association des acteurs de la réussite éducative : <http://www.prisme-asso.org>